



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/16  
27 février 2006

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Quarante-huitième réunion  
Montréal, 3 – 7 avril 2006

**RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Contexte

1. Ce document est présenté en guise de suivi aux décisions des réunions précédentes du Comité exécutif concernant les projets dont la mise en œuvre accuse un retard. Les membres peuvent obtenir sur demande les rapports des agences d'exécution et bilatérales sur les projets dont la mise en œuvre accuse un retard.

2. Ce document est divisé en trois sections. La section I porte sur les projets dont la mise en œuvre accuse un retard pour lesquels le Comité exécutif a demandé un rapport. La section II porte sur les projets pour lesquels le Comité exécutif a demandé des rapports périodiques supplémentaires. La section III porte sur un projet qui pourrait être annulé par la 48<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif et les incidences du projet annulé sur la conformité.

**Section I : Projets dont la mise en œuvre accuse un retard**

3. Il y a cinquante-cinq projets dont la mise en œuvre accuse un retard. Cette catégorie regroupe les projets qui devraient être menés à terme avec plus de 12 mois de retard et les projets pour lesquels il n'y a eu aucun décaissement au cours des 18 mois suivant l'approbation. Les rapports des agences d'exécution et bilatérales ont permis de répartir les projets dont la mise en œuvre accuse un retard comme suit : 13 pour la Banque mondiale, 13 pour le PNUE, 12 pour l'ONUDI, 10 pour le PNUD, 5 pour la France, 1 pour l'Allemagne et 1 pour la Suède. L'Italie n'a pas remis de rapport sur son seul projet dont la mise en œuvre accuse un retard. Ce projet vise la Serbie-Monténégro.

4. Le tableau 1 indique les causes des retards dans la mise en œuvre précisées dans les rapports des agences. Les agences d'exécution et bilatérales ont classé les causes des retards dans la mise en œuvre de ces projets en sept catégories (A à G). Il y a plus de raisons pour les retards qu'il n'y a de projets car certains projets sont en retard pour plusieurs raisons. Le tableau 1 révèle que les retards sont surtout attribuables à des facteurs associés à l'entreprise bénéficiaire (19) et aux agences d'exécution (8).

Tableau 1**CATÉGORIES DES CAUSES DE RETARD DANS LA MISE EN OEUVRE,  
PAR AGENCE**

Catégorie		France	Allemagne	Banque mondiale	Suède	PNUD	PNUE	ONUDI	Total
A	Agence d'exécution	2		4		2			8
B	Entreprise bénéficiaire	2		10		2		5	19
C	Raisons techniques			1				3	4
D	Gouvernement			3		3		1	7
E	Externe			6		1			7
F	Décision du Comité exécutif								0
G	Sans objet	1	1			4		5	11
ND	Non disponible				1		13		14

Progrès dans le règlement des causes du retard

5. Les agences d'exécution et bilatérales ont indiqué dans leurs rapports que les mesures pour régler les causes du retard connaissent différents niveaux de succès. Quatorze projets figurant sur la liste des projets dont la mise en œuvre accuse un retard dressée à la 47<sup>e</sup> réunion ont été menés à terme et deux projets sont passés d'une étape à une autre ou le retard dans la mise en œuvre a été éliminé. Ces projets peuvent être retirés de la liste des projets contenue dans le rapport sur le retard dans la mise en œuvre des projets.

Projets dans lesquels il y a eu des progrès

6. Trente-trois projets ont connu un certain progrès. Les agences d'exécution et bilatérales ont toutefois indiqué que ces projets demeureront sous surveillance. Nonobstant les progrès réalisés, il doit être noté que les projets approuvés il y a plus de trois ans doivent continuer à faire l'objet d'une surveillance en vertu de la décision 32/4 et ne peuvent donc pas être retirés de la liste de surveillance avant qu'ils ne soient menés à terme, indépendamment des progrès réalisés.

Projets n'ayant connu aucun progrès – Lettre d'annulation possible

7. Le tableau 2 contient une liste des projets dans lesquels aucun progrès n'a été réalisé pour la première fois. Aucun progrès n'a été constaté dans les rapports du PNUE sur les projets figurant au tableau 2 même si le PNUE a indiqué que des progrès avaient été réalisés dans ces projets. Afin d'assurer la conséquence de l'évaluation, le Secrétariat du Fonds a reclassé ces projets de certains progrès à aucun progrès. Respectant sa procédure habituelle, le Secrétariat fera parvenir une lettre d'annulation possible pour les projets du PNUE et de l'ONUDI pour lesquels il est indiqué ci-dessous qu'aucun progrès n'a été constaté.

Tableau 2**PROJETS N'AYANT CONNU AUCUN PROGRÈS**

Agence	Code	Titre du projet	Montant net approuvé (\$US)	Fonds décaissés (\$US)
PNUE	BGD/PHA/42/TAS/18	Plan national d'élimination des SAO : Sensibilisation du public et dissémination d'information aux principales parties prenantes (programme de travail de 2004) au Bangladesh	30 000	0
PNUE	BGD/PHA/42/TRA/16	Plan national d'élimination des SAO : Programme de formation et d'accréditation des techniciens d'entretien de l'équipement de réfrigération, y compris l'élaboration d'un code des pratiques exemplaires (programme de travail de 2004) au Bangladesh	39 500	0
PNUE	GLO/ARS/39/TAS/246	Élaboration de lignes directrices pour favoriser la reconversion sécuritaire des aérosols	52 000	25 000
PNUE	GLO/SEV/39/TAS/247	Assistance pour la sensibilisation régionale	200 000	101 651
PNUE	KEN/SEV/37/TAS/29	Assistance pour les politiques et technique au Kenya	10 000	8 000
ONUDI	BHE/FOA/39/INV/15	Élimination du CFC-11 par la reconversion au n-pentane dans la fabrication de produits de mousse rigide utilisés à des fins isolantes à Stirokart Co. en Bosnie-Herzégovine	364 650	304 450

## Section II : Projets pour lesquels un rapport périodique supplémentaire a été demandé

8. Les projets de renforcement des institutions, de banques de halons, de formation des agents de douane, de récupération et de recyclage, et de démonstration ne sont pas assujettis aux procédures d'annulation de projets mais le Comité exécutif a néanmoins décidé de les soumettre à une surveillance pertinente (décision 36/14 b)). Les agences d'exécution ont fait état de progrès dans quatre des huit projets pour lesquels un rapport a été demandé. Un rapport périodique supplémentaire est demandé à la 49<sup>e</sup> réunion pour les projets indiqués au tableau 3.

Tableau 3

### RAPPORTS PÉRIODIQUES SUPPLÉMENTAIRES DEMANDÉS

Code	Agence	Titre du projet	Remarques
IND/HAL/32/TAS/281	Australie	Programme national de gestion et de banque de halons en Inde	La 47 <sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a demandé un rapport périodique supplémentaire afin de suivre les progrès dans la mise en œuvre du plan d'action pour réactiver le projet. L'Australie a indiqué qu'elle n'avait pas reçu le rapport de l'Inde. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander que le rapport soit remis à la 49 <sup>e</sup> réunion.
IND/HAL/32/TAS/278	Canada	Programme national de gestion et de banque de halons en Inde	Le même commentaire que celui de l'Australie s'applique car le projet est mis en œuvre conjointement par les deux agences bilatérales.
AFR/HAL/35/TAS/29	Allemagne	Mise sur pied d'une banque nationale de halons pour les pays de l'Est et du Sud de l'Afrique (Botswana, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Namibie, Tanzanie et Zimbabwe)	L'Allemagne a indiqué que les discussions se poursuivaient sur le choix d'un opérateur pour l'équipement de régénération des halons. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander un rapport périodique supplémentaire pour ce projet.
AFR/HAL/37/TAS/31	PNUD	Plan d'élimination sectoriel : Mise sur pied d'une banque de halons régionale pour les pays de l'Ouest et du centre de l'Afrique (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, République démocratique du Congo et Guinée)	Le PNUD a indiqué qu'il attendait encore les plans stratégiques nationaux finaux de recyclage de certains pays participants et qu'il n'y a eu aucun progrès dans ce projet. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander qu'un rapport officiel sur le projet soit remis à la 49 <sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

## Section III : Projet pouvant être annulé à la 48<sup>e</sup> réunion et incidences du projet annulé sur la conformité

9. La Banque mondiale a demandé l'annulation du projet pluriannuel intitulé « Élimination de toutes les utilisations restantes du bromure de méthyle pour le contrôle des parasites dans le sol au Chili ». Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur le sujet sont contenues dans le Rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports (UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/18).

**RECOMMANDATIONS**

10. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note avec reconnaissance des rapports périodiques supplémentaires et des rapports de projets dont la mise en œuvre accuse un retard remis au Secrétariat par l'Allemagne, l'Australie, le Canada, la France, la Suède et les quatre agences d'exécution contenus dans le document sur les retards dans la mise en œuvre de projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/16).
- b) Prendre note que le Secrétariat et les agences d'exécution prendront les mesures établies selon l'évaluation du Secrétariat (progrès, certains progrès ou aucun progrès), feront rapport aux gouvernements et aux agences d'exécution et les informeront au besoin.
- c) Demander au gouvernement de l'Italie de remettre un rapport sur les retards dans la mise en œuvre de projets à la 49<sup>e</sup> réunion.
- d) Prendre note de l'achèvement de 14 des 56 projets sur la liste des projets dont la mise en œuvre accuse un retard.
- e) Prendre note qu'une lettre d'annulation possible doit être envoyée pour les projets suivants :

<b>Agence</b>	<b>Code</b>	<b>Titre du projet</b>
PNUE	BGD/PHA/42/TAS/18	Plan national d'élimination des SAO : Sensibilisation du public et dissémination d'information aux principales parties prenantes (programme de travail de 2004) au Bangladesh
PNUE	BGD/PHA/42/TRA/16	Plan national d'élimination des SAO : Programme de formation et d'accréditation des techniciens d'entretien de l'équipement de réfrigération, y compris l'élaboration d'un code des pratiques exemplaires (programme de travail de 2004) au Bangladesh
PNUE	GLO/ARS/39/TAS/246	Élaboration de lignes directrices pour favoriser la reconversion sécuritaire des aérosols
PNUE	GLO/SEV/39/TAS/247	Assistance pour la sensibilisation régionale
PNUE	KEN/SEV/37/TAS/29	Assistance pour les politiques et technique au Kenya
ONUDI	BHE/FOA/39/INV/15	Élimination du CFC-11 par la reconversion au n-pentane dans la fabrication de produits de mousse rigide utilisés comme à des fins isolantes à Stirokart Co. En Bosnie-Herzégovine

- f) Prendre note de la recommandation du Secrétariat du Fonds sur l'annulation possible du projet pluriannuel intitulé «Élimination de toutes les utilisations restantes du bromure de méthyle pour le contrôle des parasites dans le sol au Chili » mis en œuvre par la Banque mondiale et présenté dans le Rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports (UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/18).

-----